

ALERTE ROUGE SUR LES SALAIRES MINIS CONVENTIONNELS !

Depuis plusieurs mois maintenant, France Chimie prend les Organisations Syndicales en otage sur la question des minimas de branche arguant qu'il ne pourra y avoir de revalorisation desdits minimas conventionnels en dehors d'une remise en cause complète de la structure des rémunérations.

Depuis 2006 et la création du complément de salaire, la formule de calcul est la suivante :
(Valeur Point x Coefficient) + [(225 – Coefficient) x Valeur Point x Complément de salaire]
Cette méthode de calcul a permis à la chambre patronale de ne pas augmenter l'ensemble de la grille de manière égale. Entre 2006 et 2023, le coefficient 130 a augmenté de 34,83% contre 26,92% pour le coefficient 225. Le coefficient 225 servant de base de calcul à la formule, tous les autres coefficients supérieurs ont été augmenté de 26,92% maintenant les écarts et empêchant le tassement de la grille sur l'avenant 2 et 3.

Ce complément de salaire n'étant pas pris en compte pour le calcul des primes conventionnelles, il a aussi permis aux entreprises d'économiser 60% sur les primes des salariés de la branche. Mais aujourd'hui arrivant à la limite du système sur l'avenant 1 où seulement 14€ sépare les coefficients 130 et 140, c'est l'ensemble des coefficients qui est visé par le tassement voulu par la chambre patronale. Ainsi qu'une valeur de point, élément de référence aux primes conventionnelles, fixée de manière indépendante et évolutive selon leurs grés.

En clair France Chimie ne veut plus d'une grille assise sur une valeur de point unique l'obligeant à réévaluer l'ensemble de la grille à chaque augmentation du SMIC. Ceci a conduit la Chambre Patronale dans une nouvelle provocation lors de la précédente réunion à proposer une grille en euros et des coefficients revalorisables de façon autonome.

La 1^{ère} proposition de Force Ouvrière permettrait de récupérer les montants économisés par les entreprises sur le dos des salariés depuis 17ans avec une moyenne d'augmentations de salaire d'environ 500€ par coefficients et de plus de 60% sur l'ensemble de leurs primes, tout en conservant une valeur de point unique. La proposition a été refusée par la délégation patronale. Face à cette situation de blocage inédite, une intersyndicale s'est créée autour de FO, CGT et CGC pour faire une proposition alternative de structure salariale de branche basée sur une valeur de point unique servant au calcul des primes et minimas conventionnels avec comme base le retour à un coefficient 100 de référence égale au SMIC, permettant de donner un peu d'air au coefficient 130., la CFDT ayant préféré faire cavalier seul.

Pendant ce temps, nombre d'entreprises bloquent les négociations salariales dans l'attente de l'issue des négociations de branche.

La formule de calcul proposée implique pour fonctionner correctement et ne pas conduire à écraser la grille des minimas conventionnels que la valeur du point et le salaire de référence évoluent dans les mêmes proportions à chaque revalorisation.

Cette proposition ne permettrait malheureusement pas de rattraper le manque à gagner des salariés depuis 2006 mais aurait le mérite de stopper le tassement de la grille et de garder une valeur de point unique qui garantit la revalorisation de l'ensemble des coefficients de la grille à chaque évolution.

Mais cela n'est toujours pas suffisant pour France Chimie qui de son côté s'est dit prête à accepter la proposition de l'intersyndicale à condition d'avoir une liberté totale du choix des paramètres à faire évaluer (salaire de référence et/ou valeur de point, et création d'un point spécifique au calcul des primes différent de celui utilisé pour le calcul des salaires minimas).

Pour FO, cette proposition reviendrait à signer un chèque en blanc à France Chimie, et conduirait inéluctablement à un tassement de la grille des minimas ainsi qu'à la dévalorisation des primes conventionnelles.

L'intersyndicale estime avoir fait suffisamment d'effort dans la recherche d'un compromis acceptable par tous et garantissant l'esprit de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques.

La prochaine réunion de la Commission Mixte Paritaire aura lieu le 07 mars 2024 sur l'activité partielle.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90

Email : secretariat@fedechimie-fo.fr - <http://www.fedechimie-fo.fr>